

SEANCE DU 26 AOÛT 2024



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :  
**2024 – 124**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six du mois d'août à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

**Étaient présents :** Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Catherine DAGUET, Michel GANDON, Jean-Pierre LION, adjoints, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Manon PETERS, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, René BONNET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC, Nadine QUENNESSON, et Michel PETIT conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Frank MATHIEU (pouvoir à Benjamin RODSPHON), Karine CHAMPIE (pouvoir à Renée JEANNERET) adjoints, Alain BROSSARD (pouvoir à Michel GANDON), Danielle STAES (pouvoir à Laura BONHOMME), Valérie PEYPATIN (pouvoir à Catherine DAGUET), Josiane BRENIER (pouvoir à Arlette DURIEZ), Reynald CADORET (pouvoir à Alain FILIPPI) et Cindy OLIVIER (pouvoir à Gérard DARRIGOL) conseillers municipaux.

**Absents :** NEANT

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	15	8	23

**Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 6 – BUDGET PRINCIPAL**

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
le :

**2 8 AOÛT 2024**

Et publication le :

**2 9 AOÛT 2024**

Le Maire,  
**Renée JEANNERET**



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BFL/2024-173 portant substitution des comptes de gestion 2023 du budget principal au compte administratif 2023 de ce même budget,  
VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BFL/2024-172 portant règlement d'office et rendant exécutoire le budget primitif 2024 de la commune de Régusse – Budget principal,  
VU la délibération n°2024-016 du 22/05/2024 abrogeant les délégations de pouvoirs accordées au Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits en section d'investissement concernant les acquisitions ci-dessous :

- Travaux de raccordement sur le réseau ENEDIS

Dans ce cadre et à ce titre, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 6 du budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT						INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES			DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	5 392,00 €	75883	Excédents sur opérations de gestion	5 392,00 €				021	Virement de la section de fonctionnement	5 392,00 €
						2112	Raccordement réseau ENEDIS	5 392,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>5 392,00 €</b>			<b>5 392,00 €</b>			<b>5 392,00 €</b>			<b>5 392,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
083-218301026-20240826-DEL-2024-124-DE  
Date de réception préfecture : 28/08/2024

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les propositions de dépenses telles que précitées,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.
- **DIT** que ces dépenses seront affectées au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<sup>1</sup>Le Maire,  
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance  
Laura BONHOMME